

Paris, le

23 SEP 2005

ministère
des Transports, de
l'Équipement,
du Tourisme et
de la Mer

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'examen, actuellement en cours au Parlement, du projet de loi de ratification de l'ordonnance n°2004-1391 du 20 décembre 2004 relative à la partie législative du Code du tourisme, le Gouvernement envisage de déposer un amendement dont l'objet est de donner un cadre juridique à l'activité d'hébergement de touristes en « chambre d'hôte ».

Cet amendement crée une nouvelle section dans le Code du tourisme comportant la définition de la chambre d'hôte issue des réflexions du groupe de travail auquel vous avez participé et une disposition précisant que cette activité donne lieu à une déclaration préalable auprès du maire de la commune concernée.

L'objectif recherché est d'améliorer la protection du consommateur par l'information sur ce produit qui connaît un important développement depuis plusieurs années et participe au maillage de l'offre d'hébergement touristique notamment en milieu rural. Il vise aussi à protéger les professionnels de l'hébergement touristique en particulier les hôteliers du risque de paracommercialisme.

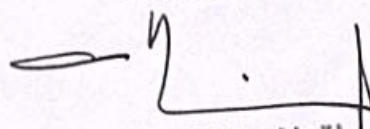
Un décret précisera les conditions d'application de la définition de la chambre d'hôte en fixant notamment les conditions minimales d'équipement, la procédure de déclaration et les sanctions concernant la non-déclaration.

Je vous remercie de me transmettre vos observations éventuelles d'ici le 30 septembre 2005.

Je vous serais obligé de conserver à ce document la confidentialité qui s'impose.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint au directeur



Olivier Noël

Monsieur Hervé BOUVANT
Président de l'Association
FLEURS DE SOLEIL
Domaine du Frère
Les Milles
13852 AIX EN PROVENCE



ministère délégué

au Tourisme

direction

du Tourisme

Sous direction
des politiques touristiques
Bureau des industries
et des professions touristiques

Affaire suivie par :

Françoise LOMBARD

Tél. : 01 70.39. 94.22

Fax : 01 70.39. 94.07

Françoise.lombard@tourisme.gov.fr